



l'esprit de conquête ▶

E DITO

Rien ne changera si les salariés n'interviennent pas.

Le 10 septembre nous étions plus de 10000 à manifester dans les rues de Loire-Atlantique, pour dire non à cette nouvelle réforme des retraites. 10000 à ne pas capituler face aux exigences des marchés financiers qui veulent affaiblir, puis détruire notre système de retraite par répartition.

Les salariés, les jeunes et les retraités ne se résignent pas à la baisse des pensions et à l'allongement de la durée des cotisations.

Le gouvernement vient encore de donner satisfaction au patronat en abandonnant l'élargissement de la taxe aux revenus financiers. Après 20 milliards d'euros de crédit d'impôts emploi compétitivité, après les accords compétitivité qui baissent le niveau des salaires et détériorent les conditions de travail, c'est un nouveau cadeau au patronat.

Dans le même temps, c'est l'attaque sur le travail du dimanche. Y compris en Loire-Atlantique où une pétition patronale circule pour exiger l'ouverture du commerce les dimanches avant les fêtes de fin d'année.

Les enseignants dérogent au code du travail et provoquent en ouvrant le dimanche malgré l'interdiction. Le code du travail n'existe plus pour elles et elles se gaussent sur la place publique que les salariés sont d'accord pour travailler le dimanche.

Pourquoi ?

Les salaires dans la grande distribution sont très bas et l'emploi est souvent à temps partiel. Travailler le dimanche permet de gonfler ce salaire. Le débat est faussé dès le départ.

La vraie question c'est le niveau des salaires. C'est ce que porte la CGT. Quant aux contrats

étudiants, est-il normal qu'un jeune soit obligé de travailler ou emprunter pour pouvoir étudier ? Les frais d'inscriptions, de logement, de mutuelle, s'envolent. Une sélection s'organise entre ceux qui ont les moyens de poursuivre dans de bonnes conditions leurs études et ceux qui devront freiner leurs envies d'apprendre faute de moyens. Un étudiant ne devrait pas avoir à travailler pour étudier. Pour cela il faut s'en donner les moyens avec l'octroi de plus de bourses universitaires, des logements étudiants moins chers et plus nombreux, des coûts d'inscriptions dans les universités ou grandes écoles diminués. Chacun doit avoir les mêmes chances de réussite.

En Allemagne, la réélection d'Angela Merkel n'est pas une bonne nouvelle pour le monde du travail. C'est en Allemagne, qu'il y a la plus forte proportion de bas salaires, pendant que les banques et les multinationales prospèrent face à une population de plus en plus privée de droits sociaux.

C'est le schéma qu'elle veut imposer à tous les pays européens. Et c'est tout le sens du budget 2014 présenté par le gouvernement Ayrault.

Aujourd'hui toutes les réformes engagées font le choix du capital contre le travail. Le mauvais choix sur le plan humain, social et économique. La CGT demande un débat sur le coût du CAPITAL.

Une chose est sûre : rien ne changera si les salariés n'interviennent pas. Il nous faudra d'autres journées de mobilisation, après le 15 octobre, pour faire inverser les choix en faveur du monde du travail.

Marie-Claude Robin

SOMMAIRE

L'Union des travailleurs

Journal des syndiqués et syndiquées C.G.T de Loire Atlantique

Page 1 - Edito
Page 2 - Meeting 3 septembre
Page 3 - Meeting 3 septembre
Page 4 - Manifestation du 10 septembre
Page 5 - " " "
Page 6 - Contrats d'avenir et de génération

Page 7 - Accord compétitivité
Page 8 - " " - Commémorations
Page 9 - Journées d'études NDDL
Page 10 - Obligations comptables
Page 11 - Fête des retraités
Page 12 - Saisonniers

I.S.S.N.0980-5990

Directrice de la Publication Marie-Claude ROBIN - Imprimerie CGT 44
Maison des Syndicats - 1 place de la Gare de l'Etat - Case Postale n° 1 - 44276 NANTES Cedex



Le 1^{er} meeting national organisé à Nantes a rempli tous ses objectifs, aussi bien sur la participation que sur le contenu.

La période n'était pas la meilleure pour mobiliser, et le fait que ce meeting soit le jour de la rentrée scolaire, c'était loin d'être gagné.

De plus des départements nous ont fait savoir une semaine avant qu'ils ne pourraient être présents.

Malgré cela, le meeting a rassemblé 1600 camarades, avec leurs couleurs et leur énergie.

Les témoignages de lutte qui se sont succédés ainsi que l'intervention très riche de Thierry Lepaon ont contribué à dynamiser les troupes syndicales.

A noter la touche musicale originale des «Transformateurs acoustiques» qui a été beaucoup appréciée.

Nous sommes tous repartis dans nos entreprises boostés et armés pour mobiliser le 10 septembre.

Bonjour,

Merci au groupe « les transformateurs acoustiques » que vous pouvez encore applaudir et que vous retrouverez après Thierry tout à l'heure.

Au nom de l'UD 44, je suis heureuse de vous accueillir une nouvelle fois à Nantes, avec le soleil cette fois-ci, pour ce premier meeting national qui va donner le ton de la rentrée revendicative de la CGT.

En Loire-Atlantique, entre le 1^{er} Ministre, J-M Ayrault, issu de Nantes et le Secrétaire Général de la CFDT, Laurent Berger, issu de Saint-Nazaire, nous vivons une situation très particulière, qui n'est pas pour nous simplifier l'action syndicale dans le département.

Entre une CFDT qui veut retrouver sa place de 1^{ère} organisation syndicale perdue aux élections prud'homales de

2008 pour la 1^{ère} fois, pas retrouvée aux élections TPE en 2012, et un gouvernement qui veut que la Loire-Atlantique soit l'exemple pour tout le reste de La France, la tâche est dure.

Mais la CGT sait rebondir et l'été n'a pas connu de pause revendicative.

Nous sommes allés à la rencontre des saisonniers à plusieurs reprises pendant la saison. Plus de 20000 saisonniers l'été sur nos côtes et toute l'année dans la viticulture et le maraîchage.

Nous étions présents au départ de l'étape du tour de France à Saint-Gildas des bois, avec un départ CGT.

Nous avons été au contact des festivaliers du Helfest, pour distribuer un 4 pages en 4 langues et au festival Couvre-feu pour distribuer nos propositions sur la retraite. Les retraités étaient également présents aux estivales de Saint-Nazaire.

Partout la CGT est très bien accueillie et la population est attentive à nos propos.

Aujourd'hui, jour de rentrée scolaire, nous sommes très inquiets sur la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. De mai à juin, des luttes ont eu lieu dans tous les secteurs concernés : ATSEM, centre de loisirs, parents d'élèves, pour exiger le report de cette mise en place, faite dans la précipitation et sans véritable concertation. Manque d'emplois et de moyens, réorganisation du temps de travail par l'intensification et la précarisation, coût supplémentaire pour les familles, autant de questions qui n'ont pas été suffisamment prises en compte pour une rentrée dans de bonnes conditions, pour les enfants, les salariés et les parents. Si certaines communes, ont préféré différer la mise en place de la semaine à 4 jours et demi en 2014, nous avons eu un refus total de Nantes et Saint-Nazaire et leur agglomération pour les raisons citées précédemment. Si en France, 1 écolier sur 5 est concerné, en Loire-Atlantique c'est 1 sur 2 qui va être touché par ce nouveau régime scolaire. La CGT reste vigilante.

La rentrée est aussi difficile pour un grand nombre de salariés de l'industrie.

> Walor, sous-traitant automobile, la CFDT a signé un accord compétitivité qui détériore les conditions de travail et le niveau de la rémunération des salariés. Cet accord a été obtenu avec le chantage individuel au licenciement si refus du salarié. La CGT se bat encore contre la mise en place de cet accord et le refus de tout recul social.



> Chantiers navals, la lutte de plusieurs semaines, conduite par la CGT avec FO, avant les vacances et jeudi dernier, a payé. L'accord compétitivité a été rangé par la direction. C'est une victoire. Cependant, la situation de l'entreprise reste toujours inquiétante. Et ce sont les sous-traitants qui payent. Baudet le sous-traitant historique a été liquidé, ce sont 67 salariés sans emploi, et SMH, autre sous-traitant prend la même voie. Il faut s'attendre à d'autres RDV de lutte.

> Chez Arcelor. La suppression de la partie la plus importante de son activité, mis dans la balance pour sauver le site de Florange, met le site de Loire-Atlantique en grande difficulté. Les salariés avec la population et les élus locaux sont dans l'action, avec la CGT, depuis fin 2012 pour la pérennité du site et des emplois.



> A la BN, les annonces de la direction ne sont pas bonnes. L'activité est à la baisse, annonce d'arrêt des emplois intérimaires, du travail le week-end. La CGT organise la riposte.

> Les salariés de Goss ont lutté contre le tour de passe-passe organisé par la direction : son rachat par elle-même qui a supprimé, au passage, 70% des emplois sur le site de Nantes et Montataire dans l'Oise. Sans certitude que le site de Nantes soit pérennisé.

> A la fonderie Bouhyer, les salariés se sont mis en lutte, courant juillet, à l'appel de la CGT pour une revalorisation des salaires. Après 5 jours de grève, la direction a dû céder aux revendications des salariés. Une nouvelle fois la lutte a payé.

> Waterman, une nouvelle restructuration est annoncée et des emplois vont encore être supprimés. La CGT appelle à l'action demain 4 septembre.

> Malheureusement, la liste des entreprises ou les salariés sont en difficulté est longue et je ne peux toutes les citer ici.

Dans un autre domaine, toute la CGT s'est engagée avec les salariés et des usagers, à la défense des agences d'accueil de la CPAM.

Dans le département, le conseil de la CPAM a validé la fermeture au 1er septembre de 15 agences sur 22. Sans concertation, ni avec les salariés, ni avec les mairies, ni avec les associations. La CGT, est la seule organisation syndicale à s'opposer à cette nouvelle dégradation du service public. Avec l'appui de pétitions, et de rassemblements devant les agences des associations, des maires et collectifs d'usagers nous ont rejoint dans cette lutte qui aujourd'hui n'est pas terminée.

A Saint-Nazaire nous avons engagé une autre bataille, contre la mise en place de la cité sanitaire avec un partenariat public/privé qui a fait la démonstration de ses limites. Difficultés financières, manque de moyens et d'effectifs ont fortement pesé cet été avec l'arrivée des vacanciers et l'afflux aux services des urgences, qui ont été vite débordées. La CGT demande la dénonciation du bail emphytéotique et le rachat de la Cité Sanitaire.

Toutes ces luttes rappellent que c'est bien du plein emploi dont on a besoin, avec un salaire permettant de vivre décemment. Or, le gouvernement, arc-bouté sur la notion du coût du travail ne propose que des rustines pour contrer la malaise des salariés tout en couvrant de largesse le patronat ! On pourra citer, entre autres, les emplois francs, les emplois d'avenir et les contrats génération qui ont peine à décoller, mais sur lesquels le gouvernement fait un focus et très fortement en Loire-Atlantique qui doit atteindre ses objectifs.

Vous le voyez, la situation en Loire-Atlantique est à l'identique des autres départements et comme ailleurs nous nous battons sur tous les fronts pour défendre et améliorer les droits des salariés, des jeunes et des retraités.

C'est dans cet esprit de rentrée que se prépare le 10 septembre et nous sommes confiants.

La participation et le ton donné à l'assemblée de rentrée départementale de Loire-Atlantique de jeudi dernier a montré une CGT en ordre de marche et prête à en découdre pour éviter tous reculs sociaux et exiger de nouveaux droits pour tous.

L'intersyndicale CGT, FSU, FO, Solidaires du 44, s'est élargie aux organisations syndicales étudiantes, pour l'appel du 10 septembre. Ce qui va nous renforcer la dynamique de mobilisation.

Par ailleurs, la confiance des salariés dans notre organisation et dans nos propositions est toujours mesurable, dans les résultats aux élections professionnelles et par l'adhésion à la CGT.

Par exemple, pour notre département, Nous sommes très près des 20 000 adhérents, objectif que nous nous étions fixé en congrès, avec une réelle progression dans les TPE, les jeunes et les femmes. Mais aussi dans de grandes entreprises, comme Airbus, ou le travail militant au quotidien et la bataille pour l'embauche des intérimaires, dans une entreprise qui va bien, paye. La syndicalisation a véritablement décollé. En 2004 : 89 syndiqués ; en 2013 : 222.

Le 19 septembre prochain, se tiendra la fête annuelle des retraités qui chaque année depuis 27 ans rassemble plus de 4000 retraités et quelques actifs dans un moment syndical et festif. Cela sera un autre moment pour avancer nos revendications sur les emplois, salaires, retraite et protection sociale.

Oui, la CGT est en marche et les camarades qui vont suivre vont encore mieux le dire que moi. Ce meeting va booster nos forces militantes pour aller encore plus loin dans nos exigences de progrès social.

Je vous souhaite à tous un très bon meeting et vive la CGT.

Marie-Claude Robin



Meeting 10 septembre 2013 à Nantes - Photos Patrice MOREL

Prise de parole de Marie-Claude ROBIN

Camarades,

“J’ai 55 ans, je travaille dans le bâtiment depuis 30 ans. J’ai le dos cassé et les articulations usées. Je souhaite partir en retraite. Cette réforme ne me le permet pas. Les conditions mises en place sont inatteignables.

Et je devrai attendre 60 ans. **C’est pourquoi je suis ici, pour dire NON à cette réforme et OUI à une vraie reconnaissance de la pénibilité pour partir aujourd’hui et vivre pleinement ma retraite”.**

“J’ai 25 ans, je viens de terminer mes études. Je suis en recherche d’emploi. Après 5 ans d’études supérieures, tout ce qui m’est proposé ce sont des stages ou des CDD rémunérés au SMIC. La retraite pour moi, à 70 ans peut-être ? **C’est pourquoi je suis là avec**

mes potes. Pour dire NON à cette nouvelle loi et à l’allongement de la durée de cotisations. Pour exiger la reconnaissance de mes études, et un vrai emploi en CDI, justement rémunéré, maintenant”.

“Je suis femme, mère de famille de 3 enfants. J’ai connu le temps partiel, les congés maternité. Je suis moins payée qu’un homme. Pour avoir la retraite sans décote, je vais devoir travailler jusqu’à 67 ans. Serai-je encore en bonne santé pour profiter de mes petits enfants ? Et quel sera mon pouvoir d’achat ? Mes impôts vont augmenter, sans les 10 % appliqués pour les enfants et sans la réduction d’impôts liés aux enfants en scolarité. Sans compter les augmentations qui peuvent s’ajouter si la branche famille est à la seule charge des salariés. **C’est pourquoi je suis là. Pour le retrait de cette réforme, pour l’égalité salariale H/F, pour le maintien des droits liés à la famille”.**

“Je suis retraité ainsi que ma femme. Après une vie de travail, nous voulons vivre décemment. Aujourd’hui notre pouvoir d’achat diminue d’année en année. Les retraites ne suivent plus le coût de la vie. Les tarifs de l’énergie, des carburants, la viande, les fruits et les légumes

s’envolent. Cette réforme va encore diminuer notre pouvoir d’achat avec des impôts supplémentaires et le décalage de 6 mois du relèvement des pensions. Quels choix devons-nous faire ? Manger de la viande une fois par semaine ? Se chauffer ou se soigner ? Aller au secours populaire et aux restos du coeur comme nos voisins depuis l’été dernier ? **C’est pourquoi nous sommes ici, pour dire NON à cette réforme, et pour la revalorisation immédiate de nos pensions”.**

Comme 81% de la population, ils sont tous ici, comme vous et moi, car ils pensent que cette réforme est injuste et déséquilibrée

➤ **Injuste** car elle ne remet pas en cause les réformes précédentes.

➤ **Injuste** car l’espérance de vie en bonne santé baisse.

➤ **Injuste** envers les jeunes et les femmes.

➤ **Injuste** car l’égalité salariale rapporterait plus (20 mds) que l’allongement de la durée de cotisation (2,7 mds).

➤ **Injuste** car se sont les salariés qui supportent l’ensemble des mesures de cette réforme : allongement des cotisations, baisse des pensions, augmentation des cotisations. Pendant que le patronat bénéficie de 35 mds de transfert de cotisations famille vers l’impôt.

La CGT exige de mettre sur la table une autre répartition des richesses. La France est plus riche aujourd’hui qu’à la sortie de la 2ème guerre mondiale quand notre système de protection sociale a été créé, mais les richesses sont concentrées sur quelques familles et les entreprises du CAC 40 misent sur 80 mds d’euros de profit en 2013. Seulement, ces profits ne vont pas à l’investissement, aux salaires et à l’emploi. Ils vont aux actionnaires et à l’augmentation des marges.

Pour la CGT ce n’est pas le travail qui coûte cher, mais bien le capital.

➤ OUI au retrait de cette réforme.

➤ OUI à la retraite à 60 ans à taux plein.

➤ OUI à un système de retraite solidaire et collectif.

➤ OUI à la revalorisation de nos salaires et pensions.

➤ OUI à l’emploi à temps plein en CDI.

Pour la CGT avoir un bon salaire et un bon emploi est la seule garantie d’une bonne retraite pour tous.



Manifestation 10 septembre 2013 à St-Nazaire - Photo Patrice MOREL

Inquiétudes, amertume et colère ne cessent de grandir parmi nous tous. Pour combattre la désespérance des jeunes et lutter contre l’aggravation de la petite délinquance, **nous exigeons** une véritable politique de l’emploi, autre que des contrats dits « d’avenir » qui ne répondent pas aux besoins.

Ensemble, salariés du privé et du public, jeunes, retraités et privés d’emploi, **nous exigeons** le changement pour un vrai progrès social.

Nous ne lâcherons rien, cette journée est une première étape de la mobilisation. Toutes les organisations de la jeunesse appellent déjà à une nouvelle mobilisation, le 18 septembre.

Avec la CGT, pas un trimestre de plus, pas un euro de moins.

Marie-Claude Robin

Manifestation pour les salaires, l'emploi et la protection sociale

**Extraits de
la prise de
parole de
Fabrice
DAVID,
Secrétaire
Général UL
St-Nazaire**

1993, 2003, 2008, 2010, 2013... Les années se suivent et, malheureusement, se ressemblent sur le plan des régressions sociales.

La réforme Ayrault, énième réforme des retraites en 20 ans, vient s'ajouter aux réformes de ses prédécesseurs de droite, sans aucune remise en cause des contenus précédents qui pourtant, rappelons-nous, avaient largement été combattus par le parti socialiste en 2010, alors dans l'opposition. [...]

Cette réforme nauséabonde pose les bases idéologiques d'une retraite par capitalisation, par point ; une retraite individualisée qui bénéficieraient aux assurances privées qui ragent actuellement de ne pouvoir bénéficier de cette manne financière. [...]

Malgré quelques très modestes avancées [...], cette nouvelle réforme n'est qu'une addition de nouvelles régressions qui pénaliseront les actuels et futurs retraités :

- > Augmentation de la durée de cotisation à 43 ans.
- > Recul de 6 mois de la date de revalorisation des pensions, soit 18 mois sans revalorisation.
- > Fiscalisation de la majoration de 10 % pour 3 enfants et plus.

> Hausse des cotisations de 0,3 points pour les salariés et de 0,3 points pour les employeurs ; mais pour eux, cela sera compensé par une réduction de la cotisation famille (soit 35 milliards d'économie). Autant dire

que les employeurs ne contribueront pas pour un seul euro à financer cette réforme.

Une des caractéristique principale de cette réforme Ayrault, c'est qu'elle est anti-jeunes [...]

Par ailleurs, on enregistre aujourd'hui un taux de chômage de 25 % pour les jeunes. En allongeant la durée de cotisation et donc, de fait, la durée d'activité des seniors, le gouvernement bloque la possibilité d'accès à un emploi à la nouvelle génération.

Rien de bien logique là-dedans, si ce n'est la volonté cachée de nos gouvernants de réduire la dépense publique par une baisse organisée des pensions, et d'inscrire dans la tête des jeunes que s'ils veulent une retraite convenable, il leur faudra avoir recours aux assurances privées.

Dans la communication gouvernementale, on nous annonce un besoin de 20 milliards en 2020 (chiffre qui nous fait doucement rire quand on constate l'approximation avec laquelle on nous prédit des chiffres de l'inflation, de la croissance et du chômage à l'horizon de quelques mois). 20 milliards donc, qu'il faudrait trouver encore une fois sur le seul dos des salariés et des retraités.

D'autres sources de financements, pourtant, il y en a, et sans ponctions, juste en récupérations. Par exemple :

> Revenir sur les 200 milliards d'euros d'aides publiques aux entreprises, notamment en supprimant les exonérations de cotisations sociales qui n'ont jamais montré leur efficacité en matière d'incitation à l'emploi stable. Voire même, elles ont eu un effet inverse en incitant les patrons à privilégier les bas salaires pour payer moins de cotisations. Ces exonérations s'élèvent aujourd'hui à près de 30

milliards d'euros par an.

> Récupérer les 80 milliards d'euros de fraude et d'évasion fiscales. Et pour cela, il serait de bon ton de renforcer le personnel du ministère des finances plutôt que de couper à la serpe dans les effectifs.

> Atteindre l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, ce qui permettrait à l'horizon 2020 d'apporter 10 milliards d'euros dans les caisses.

Voilà quelques mesures immédiates qui peuvent être complétées par d'autres outils à plus long terme :

> En revoyant le calcul de la cotisation employeur de sorte de la moduler en fonction de la politique salariale et d'emploi pratiquée par l'entreprise. Plus le patron embauche, mieux il paye ses salariés et plus il baisse son taux de cotisation. A l'inverse, l'entreprise qui encaisse d'énormes profits, avec peu de salariés et mal rémunérés, verrait son taux de cotisations multiplié.

> Créer une contribution sociale sur les revenus financiers des entreprises, au même taux que les cotisations assises sur le travail.

> Asseoir l'assiette des cotisations sociales sur l'ensemble des rémunérations, c'est à dire en intégrant les primes, l'intéressement, la participation...

Mais la plus efficace manière de financer durablement notre système de retraite, et plus globalement, notre protection sociale, c'est plus d'emplois et plus de salaires !

Chaque emploi qui disparaît aujourd'hui représente autant de cotisations qui n'entrent plus dans les caisses de la protection sociale. Et la situation de l'emploi en France vous le savez, est catastrophique : 5 millions de privés d'emplois, 1000 suppressions d'emplois de plus chaque jour. [...]

L'emploi s'écroule et les salaires stagnent.

Des salaires bas, c'est aussi moins de cotisations qui rentrent dans les caisses de la protection sociale et moins d'impôts dans les caisses de l'Etat. L'augmentation des salaires permet la relance de la consommation, le financement de notre régime solidaire et de nos services publics.

« *Oui mais* », vont nous dire certains experts, « *il serait suicidaire d'augmenter les salaires car nos entreprises ne sont pas compétitives, etc., etc....* ». Mais de qui se moque t'on ?

> Les profits des grands groupes sont florissants.

> Notre taux de productivité n'a jamais été si fort.

> Les dividendes versés aux actionnaires ont progressé 7 fois plus vite que la masse salariale ces 30 dernières années.

> les 500 plus grosses fortunes ont augmenté de 25 % en 1 an, représentant une somme globale de 66 milliards d'euros.

De l'argent il y en a !

Des politiques de leviers sont possibles !

Reste à savoir si le gouvernement entend répondre aux appétits voraces des capitalistes ou bien prendre en compte les réels besoins sociaux du peuple qu'il l'a mis au pouvoir ?

[...]

Fabrice DAVID

EMPLOIS D'AVENIR, OÙ SONT LES CDI ?

Près d'un an après le vote de la loi portant création des emplois d'avenir, alors qu'une réunion de bilan du dispositif est organisée ce lundi en présence du ministre du travail, la CGT publie son analyse.

Les chiffres communiqués par le ministère démontrent que, si les objectifs quantitatifs comme le ciblage des emplois d'avenir sur les jeunes les moins qualifiés sont respectés, les emplois d'avenir constituent par contre de nouveaux contrats précaires. Les emplois d'avenir mobilisent pourtant un financement public important, avec 75 % de l'emploi financé pour le secteur non marchand (35 % pour le secteur marchand), et doivent permettre d'offrir des perspectives d'avenir aux jeunes.

C'est pour cela que la CGT avait exigé et obtenu lors du débat parlementaire que les emplois d'avenir satisfassent 3 conditions :

1- Qu'ils garantissent l'accès à un emploi durable.

Le bilan démontre pourtant que :

- seuls 10 % des jeunes sont recrutés en CDI ;
 - seuls 45,5 % des jeunes sont recrutés sur des CDD de trois ans.
- Près de 45 % des jeunes sont donc recrutés sur des CDD de moins de trois ans. Ce qui devait être l'exception tend à devenir la règle.

2- Qu'ils enclenchent une dynamique de création de nouveaux emplois et soient réservés au secteur non-marchand.

L'ensemble des régions ont décidé à partir de mai 2013 d'étendre la possibilité de recruter des jeunes en emploi d'avenir au sec-

teur marchand sans exclusive. 12 % des emplois d'avenir sont dans le secteur marchand, chiffre en forte augmentation ces derniers mois, dans les domaines de la restauration ou de l'agriculture par exemple.

Dans le secteur non marchand, en particulier dans les collectivités, les emplois d'avenir ont rarement été utilisés pour répondre à de nouveaux besoins. Ainsi, la CGT craint de forts effets de substitution et s'inquiète de la pérennisation des emplois au-delà de l'aide de l'état

3- Qu'ils assurent au jeune une formation qualifiante.

Le bilan démontre pourtant que seuls 40 % des employeurs dans le secteur non marchand et 25 % dans le secteur marchand s'engagent à faire accéder les jeunes recrutés en emploi d'avenir à une qualification.

La CGT exige des mesures pour éviter que les emplois d'avenir ne soient un dispositif de traitement social du chômage et notamment :

- > l'obligation pour les structures publiques de recruter en CDD de trois ans temps plein ;
- > l'obligation pour les structures privées de recruter en CDI temps plein ;
- > l'obligation, en particulier pour les employeurs du secteur marchand, de garantir une formation qualifiante au jeune ;
- > le suivi du jeune à l'issue de l'aide de l'état de façon à garantir la pérennisation de l'emploi ;
- > la pérennisation des moyens accordés aux missions locales.

CONTRAT DE GENERATION

La CGT s'engage pour l'emploi des jeunes et des seniors ! NOS EXIGENCES :

"Nous sommes actuellement en train de négocier sur la mise en place du contrat de génération dans notre entreprise". Le but du contrat de génération est de lutter contre la précarité et d'améliorer les conditions de travail et le taux d'emploi des jeunes et des seniors. Pourtant, en l'absence de dispositions contraignantes, l'entreprise peut se limiter à des déclarations d'intention. Pour la CGT, le sujet est trop grave pour se limiter à des slogans et doit se traduire par des engagements concrets. Nous devons donc intervenir pour exiger des avancées significatives sur les 10 points suivants.

POUR LES JEUNES

1.- **Créations d'emplois** : recrutement de jeunes en CDI.

2.- **Réduction de la précarité** :

- ⇒ transformation de % des CDD en CDI ;
- ⇒ transformation de % de temps partiels en temps plein ;
- ⇒ recrutement de % des alternants en CDI temps plein à l'issue de leur période d'apprentissage.

3.- **Création d'un statut pour les stagiaires**, garantissant une rémunération et une protection sociale, un contenu pédagogique et permettant de lutter contre les abus.

4.- **Création d'un statut pour les étudiants salariés**, leur permettant d'avoir des droits de congés supplémentaires pour réviser et passer leurs examens.

5.- **Formation et paiement des qualifications** : mise en place d'un salaire minimum d'embauche en fonction de la qualification.

.....% au moins des jeunes accueillis doivent accéder à une formation, notamment pour ceux qui disposent d'une qualification de niveau V ou moins.

POUR LES SENIORS

Les accords seniors mise en place en dans notre entreprise ont permis de....., mais sont insuffisants sur Nous souhaitons les renforcer sur les aspects suivants :

6.- **Maintien en emploi correspondant au niveau de qualification détenu** :

- ⇒ diminution de 50 % du nombre de ruptures conventionnelles des salariés ;
- ⇒ augmenter l'âge moyen de départ et passer de ans à ans.

7.- **Maintien du niveau du salaire**, primes comprises et absence de discrimination sur l'évolution des éléments de la rémunération.

8.- **Lutte contre la pénibilité** :

- ⇒ reconnaissance de toutes les formes de pénibilité en garantissant un droit de refus si les objectifs sont irréalisables ;
- ⇒ aménagements de postes et d'horaires ;
- ⇒ allègements de la charge de travail en rendant notamment obligatoires les références horaires pour les salariés en forfait jours ;
- ⇒ proposition à tous les seniors travaillant dans des situations de pénibilité de bénéficier d'un temps partiel bonifié.

9.- **Accès à la formation** : augmentation du pourcentage de seniors ayant accès à la formation.

10.- **Reconnaissance des missions de formation et de tutorat** : les salariés qui sont tuteurs ou référents de jeunes doivent bénéficier d'une décharge horaire et d'une reconnaissance financière de cette charge.

CGT NAVALE - Conférence de presse du 4 octobre

Dans une période où beaucoup d'enjeux sont posés, les syndicats CGT Ouvriers et UFICT ont souhaité s'exprimer aujourd'hui.

Enjeux sociaux, enjeux industriels, enjeux syndicaux sont donc les grands axes à développer pour tracer des perspectives d'avenir répondant aux aspirations des salariés, c'est là toute la vocation et la démarche de nos syndicats.

Sur les enjeux sociaux, de grandes menaces demeurent malgré, il faut le rappeler l'échec de la Direction sur sa volonté de faire passer son projet sur la compétitivité.

Ce rejet a été massif, la prise de conscience a traversé toutes les catégories, de l'ouvrier à l'ingénieur en passant par une présence des ATAM surprenantes, l'état d'esprit a été remarquable dans ce conflit et démontre bien qu'il n'y a pas de fatalité.

Pour autant, notre Direction souhaite continuer à déclarer la guerre aux salariés en voulant dénoncer les accords d'entreprise après les élections professionnelles du 17 octobre prochain.

Lors du Comité d'entreprise de jeudi dernier, le Directeur Général a exposé une fois sa volonté de s'attaquer « au coût du travail », là est son objectif, et cerise sur le gâteau, il invite les organisations syndicales au dialogue social, mais quel dialogue social veut-il ?, comment l'interprète-t-il ?, probablement sur la base du compromis ou il faudra accepter la politique du moins disant social !

Pour la CGT, les choses sont claires, nous n'accepterons aucune régression sociale, la vocation de notre organisation repose sur l'exigence du progrès social, du développement industriel de notre Chantier.

Le chantage à la survie de notre entreprise exposé par le Directeur Général ne peut être acceptable si c'est pour imposer un cadre social aux salariés aboutissant à la casse du statut social.

Notre Direction voudrait faire croire aux salariés que ce sujet est uniquement du à la situation de la construction navale, nous serions un cas isolé, foutaise, mensonges, puisque dans toutes les branches le patronat développe le même chantage !

Partout le patronat vise les mêmes reculs, à partir de là, il devient difficile de croire que l'enjeu résiderait uniquement sur le « travailler mieux », cela masquerait pour certains l'acceptation des reculs sociaux.

La CGT le répète, elle n'acceptera pas la descente aux enfers pour les salariés.

Les salariés ont-ils le patronat qu'ils méritent :

Avec un PDG qui refuse des commandes de navires fluviaux, alors qu'il manque 20 millions d'heures de travail sur 3 ans !

Tout ça parce que l'outil industriel a été réduit à 1.5 navire par an !

- Avec un PDG qui veut monopoliser des surfaces et des investissements dans l'éolien à l'export alors qu'il est déjà en panne pour l'éolien français !
- Avec un PDG qui a frôlé la catastrophe avec l'affaire du portique.
- Avec un PDG qui n'offre aucune politique salariale permettant un bon niveau de pouvoir d'achat pour ses salariés.
- Avec un PDG qui néglige de bons déroulements de carrière pour ses salariés.
- Avec un PDG qui ne propose que le chômage partiel de longue durée, (plus de 500 salariés sont concernés encore aujourd'hui, pour certains cela fait plus d'un an qu'ils sont en dehors de toutes activités professionnelles)
- Et que dire encore quant la direction largue les sous traitants locaux : SMCN-SMCO, Baudet, SMH, et maintenant les ateliers du marais !

Nous sommes face à une Direction qui sabote le contenu social dans la navale, qui ne montre aucune volonté d'une politique industrielle ambitieuse.

Seule l'obsession de la concurrence sociale vers le bas est l'objectif de notre patron.

On peut d'ores et déjà s'interroger quant à la construction de l'Oasis ou par exemple seulement 15% des travaux coques métalliques seraient attribué aux salariés STX sur le pré montage et bord !

A qui va donc profiter la construction de ce paquebot :

- A l'emploi local ?
- Aux Sous traitants locaux de plus en plus décimés ?
- A l'économie du bassin nazairien ?
- Ou bien aux prétentions libérales de notre Direction qui instaure la concurrence sociale en faisant le lit du Front National ?

Pour la CGT, La revendication d'un site, même statut se pose avec urgence.

Il est indispensable de rompre avec cette stratégie qui condamne des milliers de salariés.

L'emploi en CDI doit être la condition majeure en s'adressant en priorité aux salariés licenciés dans la sous traitance locale.

Sur l'aspect industriel, la CGT des Chantiers reste mobilisée sur le dossier des ferries pour la SNCM.

La Délégation de service public (DSP) concernant la desserte maritime entre la Corse et le continent a été attribuée le Vendredi 6 Septembre 2013 par un vote à l'Assemblée de Corse, au groupement SNCM/CMN pour une durée de 10 ans.

Cela donne donc de réelles perspectives pour renouveler la flotte de la SNCM.

Marc Dufour, Président du directoire de la SNCM, a affirmé dans les médias que les négociations avec STX sont très avancées pour prendre commande de 4 ferries, il resterait selon ses propos le financement à boucler.

Pour la CGT Navale qui revendique ces commandes depuis plus d'un an, ces annonces nous paraissent optimistes.

Il est donc impératif que les différents acteurs : SNCM, STX, et l'Etat actionnaire mettent tout en œuvre pour concrétiser cette négociation.

Ce dossier nécessite donc une prise de position politique rapide pour obtenir ces commandes, l'intervention de l'Etat qui est actionnaire à la SMCN et aux Chantiers de St Nazaire est primordiale.

Pour cela, nous avons besoin d'une politique volontariste qui contribue à cette démarche, cela démontrerait également un acte fort pour contribuer à soutenir la construction navale ainsi que la filière maritime en France.

Nous souhaitons que l'Etat prenne toute la mesure et l'importance de ce dossier pour faire aboutir ces commandes à St Nazaire.

Notre syndicat a donc écrit au Ministère du Redressement Productif pour qu'il intervienne rapidement sur ce dossier.

Dans le même temps, nous avons été reçus par Mme Bouillé, députée de notre circonscription, qui partageait notre réflexion sur ce dossier et qui se veut rassurante... Pour la CGT, on attendra des actes concrets !

Face à la situation sociale, industrielle, que nous venons de décrire, les élections professionnelles qui se tiendront le 17 octobre prochain sont d'une très haute importance, d'autres choix sont possibles.

La force de résistance, de propositions pour le progrès social se détermineront par le vote CGT.

Nous appelons donc l'ensemble des salariés, dans l'intérêt collectif à utiliser le bulletin CGT lors de ce scrutin.

Donner de la force à nos idées passe par un vote massif vers notre organisation.

Les salariés devront choisir pour leur avenir, la CGT propose de résister et d'exiger le progrès social au contraire de certains qui accompagnent trop souvent les politiques patronales, on en voit malheureusement les dégâts aujourd'hui !

Les enjeux sont considérables, pour toutes ces raisons, il faut que les salariés votent soit par correspondance, soit sur le site.

WALOR

Le gouvernement par la voix de M. Sapin, ministre du travail, ainsi que la CFDT se glorifient d'un accord compétitivité chez Walor, sous-traitant automobile à Legé. Mais cet accord sensé maintenir l'emploi dans l'entreprise est loin de faire l'unanimité des salariés. La société WALOR, dans le domaine de la métallurgie, basée sur Legé emploie une centaine de salariés. LA CFDT y est majoritaire.

Après avoir voulu mettre en place un PSE (plan de sauvegarde de l'emploi) en février, qui prévoyait 26 suppressions d'emplois, l'entreprise s'est ravisée avec l'aval de la CFDT, estimant qu'un accord dit « maintien de l'emploi » dans le cadre de l'ANI était nettement plus intéressant pour le patronat et les actionnaires.

Pour rappel, Walor avait déjà beaucoup défrayé la chronique il y a une dizaine d'années. En effet ce groupe avait créé une filiale en Roumanie et invitait tous ses salariés à partir là-bas avec des baisses de salaires très importantes. La CGT déjà s'était mobilisée contre cette délocalisation. Walor persiste car aujourd'hui il souhaite s'implanter en Chine et au Mexique pour délocaliser toute la production.

Une étude économique de 2013 montre que l'entreprise est viable financièrement, mais cela n'a pas empêché

le patronat de concocter en catimini avec le syndicat majoritaire un accord conduisant à une baisse de rémunération pouvant aller jusqu'à 200 euros (suppression des primes, pas de NAO...) ainsi qu'une dégradation des conditions et cycles de travail, avec notamment du travail de nuit et le week-end supplémentaire qui va déstabiliser la vie des familles.

Aujourd'hui 25 salariés ont refusé ce chantage à l'emploi et risquent une procédure de licenciement individuel (merci l'ANI !). Les salariés ont jusqu'au 31 octobre pour se prononcer définitivement.

Au final, bien joué pour le patronat, qui en plus de réduire ses effectifs comme il l'envisageait dans le PSE, en profite pour dégrader les salaires et conditions de travail de ceux qui resteraient ! De plus, l'entreprise ne s'engage pas à remplacer les démissions, départs en retraite, licenciements pour faute, etc.

Dans ces conditions, où est « le maintien de l'emploi » ?

C'était sans compter le refus des salariés de se laisser faire, la communication des camarades CGT sur place et plus largement le soutien de l'USTM et de l'interprofessionnel.

La lutte continue pour faire retirer cet accord désastreux.

Marie-Claude Robin



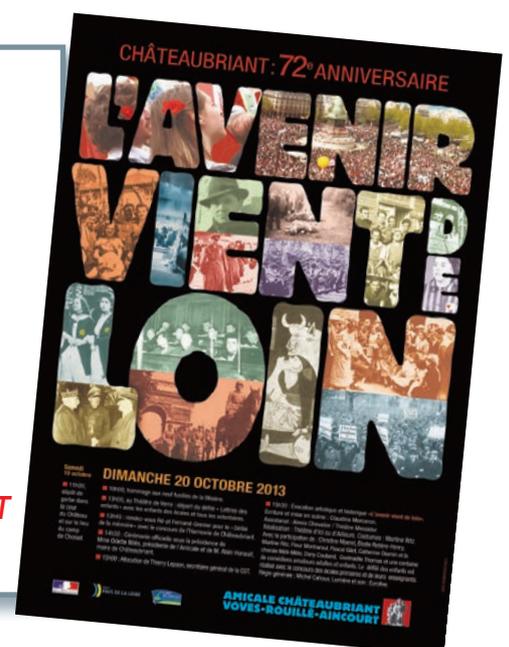
COMMEMORATIONS



VENDREDI 18 OCTOBRE à 17 h 30
NANTES - Monument aux 50 otages
Veillée du Souvenir

DIMANCHE 20 OCTOBRE à 14 h
CHATEAUBRIANT - La Sablière
rendez-vous Rond-Point Fernand Grenier vers Sablière

Allocution de Thierry LEPAON : Secrétaire Général de la CGT
Evocation historique sur une mise en scène de C. Merceron



Très attendues, ces journées ont rassemblé quelques 90 militants, à Basse Goulaine

Journées d'études de la CGT sur l'aérien et le projet d'aéroport à Notre Dame des Landes

Les règles de participation ont été bien respectées. La très grande majorité des participants se dit satisfaite de la tenue de ces journées. Ce qui est mis en avant, c'est la façon de les appréhender, au regard de nos repères revendicatifs en focalisant progressivement vers les enjeux d'un éventuel transfert de l'aéroport vers NDDL.

Ainsi les notions de développement humain durable, l'étude des missions et politiques publiques ont précisé les repères revendicatifs induits par ce dossier. L'étude des infrastructures de transports et la place de l'aérien nous ont permis d'avancer dans la connaissance d'une réalité peu connue dans la CGT.

Manque cependant quelques objectifs non remplis :

> une participation plus large au-delà du 44: les territoires Bretagne, les autres UD des Pays de Loire étaient très peu représentées et au niveau fédéral absence totale de la construction notamment.

> Sur les enjeux revendicatifs :

- financements publics
- sécurité et sûreté aérienne : qu'en est-il vraiment ?
- Environnement.

Sur la communication de ces journées d'études, les interventions in extenso ont été envoyées aux participants. Les informations sont également accessibles sur les sites internet de l'UD 44 (www.lacgt44.fr) et celui du comité régional (www.cgt-paysdelaloire.org).

Un journal synthétique élaboré par le comité régio-

nal et l'UD 44 est sorti en septembre : il permet de remettre les interventions dans le contexte global des ces journées d'études.

Le groupe de travail proposera deux nouvelles journées mais conçues par demi journées spécialisées sur un thème précis :

- Environnement : ce que dit la CGT dans la conférence environnementale puis les enjeux environnementaux sur les sites de Bouguenais et de NDDL (écosystèmes, réglementations, procédures loi sur l'eau...).
- Les différents outils de financement des politiques publiques : des exemples de montage en PPP, en concession... et les conséquences ; puis un éclairage sur le dossier précis de NDDL (les termes de la concession Etat/Vinci).
- La sécurité aérienne : d'un point de vue global avec les exigences, les dispositifs, et systèmes d'approche puis le cas précis de l'actuel aéroport et les atouts/inconvénients de NDDL en comparaison.

Initialement prévues les 13 et 27 novembre, la première journée sur le thème de l'environnement se déroulera le **mardi 3 décembre** à Nantes, maison des syndicats, salle F.

Les autres thèmes sont en construction.

Cette approche CGT nous permet d'avancer ensemble sur des repères revendicatifs qui dépassent largement ce dossier et d'investir la question de l'aménagement de nos territoires : continuons dans cette voie constructive.

Anthony Lemaire



Libertés syndicales : NON à la criminalisation ! Tous mobilisés le 5 novembre !

La confédération appelle à soutenir les salariés syndiqués CGT de Roanne, le 5 novembre prochain.

Menacés pour leurs actions syndicales, ces salariés passent devant le tribunal ce jour.

L'Union Départementale CGT 44 appelle tous les salariés disponibles à se mobiliser fortement le 5 novembre devant la préfecture de Loire-Atlantique afin de soutenir ceux de Roanne et, au delà tous les syndiqués poursuivis dans le cadre de leur activité syndicale.

Les voyous ne sont pas les salariés qui défendent l'emploi et les conditions de travail et de rémunérations, ce sont les patrons qui rognent nos droits et mettent à mal notre dignité. Alors, SOLIDARITE !

Point ORGA

Versement des FNI au 7 octobre 2013

2011	2012	2013
19196	18505	13672

Le nombre de syndiqués CGT ayant payés leur timbre FNI pour l'année 2012 est de 18297 : il manque donc encore près de 600 FNI pour égaliser le niveau de 2011, ce qui peut mettre en difficulté nos organisations. Il est impératif de régulariser rapidement ces situations **Pour cet exercice 2012, les cotisations doivent être versées à cogétise avant le 31 décembre 2013, date de clôture de l'exercice.**

Une conséquence est d'ores et déjà induite : le nombre de voix attribuées pour le congrès de l'UD est arrêté au 31 août 2013. Donc, si rien n'a été versé pour 2012 à cette date, le nombre de voix attribuées se fera au prorata des cotisations versées.

Respect des obligations comptables ALERTE AUX TRESORIERES DES STRUCTURES

Les comptes 2012

La loi n° 2088-789 du 20 août 2008 a inséré dans le code du travail de nouvelles règles de représentativité (au nombre de 7) dont la transparence financière.

3 situations sont définies :

1) Les syndicats dont les recettes dans l'année sont inférieures à 2000€. Ceux-là ont obligation de tenir un livre de comptes qui est largement suffisant lors de la publication.

2) Ceux dont les recettes dans l'année sont comprises entre 2000€ et 230.000 €. Ceux-là doivent, bien entendu, tenir un livre de compte. Ils devront publier leurs comptes sous la forme d'un tableau de comptabilité simplifiée.

3) Ceux dont les recettes dans l'année sont supérieures à 230.000 €. Ceux-là sont soumis à la certification des comptes par un commissaire aux comptes avant leur publication.

Les syndicats ayant des statuts déposés depuis au moins deux ans au 1er janvier 2013 doivent publier leurs comptes à partir du bilan des comptes 2012. Ils ont jusqu'au 31 décembre 2013 pour le faire.

Chaque syndicat ou structure peut calculer le montant de ses ressources annuelles en allant sur le site de l'UD qui lui est dédié :

<http://perso.orange.fr/cogitiel/>

Par ce site, il pourra aussi accéder à l'outil du trésorier (outil mis en place par la confédération pour aider à la comptabilité et au règlement des cotisations)

Pour respecter le critère de transparence financière, les organisations syndicales doivent procéder à :

L'arrêt des comptes (secrétariat, secrétaire et trésorier), **l'établissement des comptes annuels**, **l'approbation des comptes** (Commission Exécutive ou AG), **la certification des comptes** (organisations dont les ressources sont égales ou supérieures à 230 000€), **la publicité des comptes** (sur le site de la DILA www.journal-officiel.gouv.fr pour les structures dont les ressources sont supérieures à 230 000€, sur leur site internet pour les autres syndicats ou structures ou en transmettant leur comptes en DIRECCTE).

Sur le site www.pays-de-la-loire.direccte-gouv.fr, un formulaire de demande de création de compte en DIRECCTE et de dépôt est téléchargeable afin de le compléter pour obtenir au préalable un n° d'ordre pour envoi des comptes.

Mise en œuvre des prélèvements SEPA

Ce processus devra être opérationnel au plus tard en février 2014 et des modifications ont été faites dans Cogitiel pour répondre aux exigences de la directive SEPA.

Le programme s'adaptera aux nouvelles normes bancaires. Tous les RIB des syndiqués contenus dans CoGitiel seront convertis aux nouvelles normes IBAN BIC. Mais le code ICS sera indispensable.

1 SYNDICAT = 1 ICS : les anciens Numéros Nationaux d'Émetteurs (NNE) collectifs ne seront plus tolérés lors de la transmission de fichiers interbancaires.

FICHIERS DE PRELEVEMENTS

Les contraintes de la directive SEPA pour les syndicats :

> Code ICS à se procurer auprès de sa banque le plus rapidement possible.

> Autorisations de prélèvements existantes à récupérer auprès de la banque si celle-ci les détient, sinon faire signer un nouveau mandat au syndiqué, pour éviter toute contestation ultérieure.

> Le syndicat sera tenu de fournir un échéancier en amont au syndiqué (15 jours avant le premier prélèvement). En cas de prélèvement réguliers (mensuels ou bimensuels, un échéancier devra être envoyé à chaque adhérent pour le prévenir du montant qu'il aura à payer pour l'année, au minimum 15 jours ouvrés avant le premier prélèvement.

LA TELETRANSMISSION

Le syndicat devra aussi remplir une demande de convention SEPA pour les banques qui ont un système de télétransmission SEPA et s'assurer que l'interface de banque permettra le dépôt de fichier SEPA (Crédit Coopératif, CM, etc. ...).

EN RÉSUMÉ, CE QUI EST À FAIRE

Dans le cadre de la mise en œuvre du prélèvement SEPA en 2014, les syndicats doivent dans tous les cas :

- > Demander un Identifiant Créancier Sepa ICS à sa banque qui remplacera le numéro national d'émetteur au moment du changement de mode de prélèvement.
- > Remplir une demande de convention SEPA pour les banques qui ont un système de télétransmission SEPA.
- > Récupérer les originaux des autorisations de prélèvements des syndiqués s'ils ont été remis à la banque.
- > Remettre à chaque adhérent un échéancier au moins 15 jours avant le premier prélèvement.

Jeannine MOREAU

Les comptes de votre UD CGT44

Les comptes ont été arrêtés le 2 juillet 2013 en Secrétariat de l'UD et approuvés le 12 septembre 2013 par la Commission Exécutive de l'UD en présence de l'expert comptable, du commissaire aux comptes, de la CFC de l'UD et de notre assistante comptable : Karine. Les comptes ont été publiés sur le site officiel de la DILA www.journal-officiel.gouv.fr

Les retraités à la fête de la Bégraisière

Comme chaque année, depuis vingt huit ans à présent, l'USR-CGT 44, a organisé la fête des retraités, dans le parc de LA BEGRAISIÈRE à SAINT-HERBLAIN.

Cette fête qui, pour les retraités CGT, tient un peu lieu de meeting de rentrée, s'est vue fréquentée, cette année encore par un bon nombre de retraités, environ 2 500.

L'USR - CGT avait invité le Secrétaire général de la CGT, Thierry LE PAON, qui, pour des raisons de santé, n'a, malheureusement, pas pu venir. Cependant, le Bureau Confédéral avait délégué Yannick MALENFANT, démontrant ainsi toute l'importance que porte le Bureau Confédéral à notre fête.

Elle avait, également, organisé un débat, animé par Daniel EDELIN, membre du Conseil départemental, sur le thème de la réforme des retraites.

Ce débat a vu la participation d'une quarantaine de personnes qui ont enrichi le débat par leurs interventions. Malheureusement, le temps imparti à ce débat n'a pas été suffisant pour que nous puissions pousser plus loin la réflexion.



Photo Michel FOUCHER



Intervention Yannick MALENFANT, membre de la CE Confédérale - Secrétaire Général des Travailleurs de l'Etat - Photo Patrice MOREL



Notre camarade Annick nous a quitté le 26 septembre 2013.

Malgré la maladie, Annick a oeuvré jusqu'au bout de ses forces dans la CGT.

Après des responsabilités nationales à la Fédération de la construction, elle continuait à se battre pour l'amélioration de vie des citoyens à la CNL et des retraités au sein de l'USR CGT 44.

Fidèle dans les manifestations qu'elle faisait ces derniers temps dans le camion de l'UID, fidèle pour préparer la fête des retraités où vous pouviez la rencontrer au stand de l'USR, elle était souvent l'une des premières arrivée, tous les jours à la maison des syndicats. Elle avait 85 ans. Annick nous laisse un grand vide. Au revoir Annick.

A côté de cette partie "politique", une grande partie de la journée a été consacré à la convivialité à travers la restauration tenue par nos sections syndicale et par "le plateau" composé cette année, pour la première partie des "Gitanes de Tourlandry", pour la seconde partie par " Nathalie LHERMITE ", alors que l'animation dans les stands était assurée par " le Country Fever Band". En fin d'après midi, l'animation dansante étant assurée par Franck GERGAUD.

La Loire-Atlantique compte pas moins de 30 000 saisonniers, la CGT et les Unions Locales ont pris l'habitude d'organiser l'été des tournées sur les plages, dans les campings, chez les maraîchers pour rencontrer ces salariés, souvent jeunes et mal informés de leurs droits. Au delà de ces opérations, la CGT met en place une activité et une visibilité plus permanente en direction de ces travailleurs précaires du tourisme ou de l'agriculture. Cette année encore 3 initiatives ont vu le jour le 8 juillet, le 18 juillet et le 8 août.

Une trentaine de militants se sont déployés à La Baule, Pornichet, Pornic ou Saint-Brévin.

L'initiative dans le Sud-Loire a fait l'objet d'un reportage sur France 3 région, c'est plutôt rare dans la période pour le noter ; actuellement les médias font plutôt la part belle aux syndicats réformistes.

Loïg Garrec



LA MACIF VOUS ASSURE, LE SAVIEZ-VOUS ?

Adhérez, militez : vous êtes protégés !

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais, c'est un engagement de tous les instants.

C'est pourquoi, quand vous choisissez de défendre les intérêts des salariés, nous sommes à vos côtés pour soutenir et sécuriser votre action militante.

Les Organisations syndicales font confiance à la Macif depuis près de 30 ans pour assurer l'activité syndicale de leurs adhérents et militants. Pourquoi pas vous ?

Quelle que soit votre mission, des contrats existent pour faciliter votre engagement militant.

Contactez-nous : partenariat@macif.fr



Document non contractuel. Garanties proposées sous réserve des exclusions mentionnées aux contrats.
MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue Pied de Fond - 79037 Niort cedex 9.